

AU REVOIR MADAME, VOTRE DEPART NE SERA PAS REGRETTE PAR LES MEMBRES DES FORCES DE L'ORDRE

Madame Claire HEDON, Défenseure des Droits achève son mandat de 6 ans ce mois-ci, elle avait été nommée en Conseil des ministres le 22 juillet 2020.

Elle dirigeait une institution républicaine très importante pour la défense et la promotion des droits. Elle représentait une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect des libertés et des droits des citoyens.

Rappelons que cette institution a été créée en 2011 et elle est inscrite dans la Constitution, qui lui confiait trois missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous
- Enfin, la Défenseure des Droits veille au respect des droits et libertés (article 71-1 de la Constitution).

L'Association Défense Police a toujours eu un grand respect pour cette institution républicaine, mais il faut bien reconnaître que nous étions souvent en désaccord avec les prises de position politiques de celle qui incarnait cette charge depuis six ans.

Car nous estimons qu'elle n'a pas rempli sa fonction correctement, et qu'elle n'a jamais exercé son devoir de défense à décharge, mais toujours à charge contre les responsables politiques et administratifs.

Elle a peut-être essayé de défendre les personnes dont les droits n'étaient pas respectés, mais elle n'a pas permis l'égalité de tous devant le droit, car elle a sélectionné les personnes qu'elle défendait, notamment certains jeunes des quartiers de non droit, les immigrés en situation irrégulière, etc...

Je ne dis pas que ces délégués en province, et partout en France,

adoptaient la même attitude, et je pense sincèrement que les 570 délégués qu'elle dirigeait en métropole et outre-mer remplissaient correctement leurs tâches, et je parle en connaissance, en ayant côtoyé plusieurs.

Loin de se remettre en cause, au moment de son départ, Madame Hedon a enfoncé le clou lors d'une interview qu'elle a donné à La Provence le 4 juillet dernier et dans lequel elle s'appesantit sur ces sujets favoris, dénonçant pêle-mêle les soi-disant « violences policières » commises sur les jeunes des quartiers difficiles, la multi-verbalisation dont ils font l'objet, les contrôles d'identité discriminatoires, l'usage disproportionné de la force employée par les Forces de sécurité intérieure lors des manifestations de rues interdites, le dysfonctionnement de la plate-forme de l'administration numérique des étrangers en France, etc...

Le contenu de son interview et ses réactions n'ont rien de surprenant chez ce « grand commis de l'État » qui depuis sa nomination en 2020 s'est illustré d'une singulière manière sur certains sujets notamment en 2021, au moment où Emmanuel Macron a lancé la plate-forme anti-discriminations, car elle avait proposé d'expérimenter « des zones sans contrôles d'identité » déclenchant l'opposition du ministre de l'Intérieur (Darmanin), et l'ire du Chef de l'État qui avait déclaré « qu'elle avait franchi les limites de l'imbécillité » ...mais elle était intouchable et son mandat n'était pas révocable !

Elle a continué par la suite ses critiques sur le développement des nouvelles techniques biométriques comme la reconnaissance faciale (2022), puis ce fut son opposition au projet de loi du gouvernement Borne réglementant l'immigration, suivie de sa vigoureuse réaction contre les soi-disant violences policières exercées sur des manifestants lors des mouvements de foule contre la réforme de la retraite, puis toujours, dans le même ton, son attaque contre l'IGPN en assurant que ses demandes de poursuites judiciaires n'étaient jamais suivies par l'institution policière, et enfin il ne faut pas oublier l'enquête qu'elle a menée après la mort du jeune Naël Merzouk à Nanterre en juin 2023, etc....

Non Madame Claire Hedon, nous ne regretterons pas votre départ, car vous avez toujours accompli votre mandat à sens unique, oubliant volontairement certains représentants des services publics de la République, en particulier les membres des forces de l'ordre qui ont des droits à faire valoir et à défendre comme tous les autres citoyens et que vous n'avez jamais cessé de critiquer et de combattre, au lieu de prendre leur défense comme votre déontologie vous y obligeait. Sous réserve de me tromper, je n'ai pas trouvé un seul commentaire de vous à ce sujet en six ans de mandat....

Nous espérons que la personne qui vous remplacera bientôt aura une autre conception de sa fonction, plus impartiale, plus objective, plus mesurée, et qu'elle ne sera pas lui ou elle aussi un apparatchik du Pouvoir, afin d'agir comme le statut constitutionnel auquel elle est soumise lui commande de le faire.

Marseille le 8 Juillet 2026

Pierre Terrail de Bayard

Pièce jointe : *Un dépliant conçu par cette Défenseure des Droits en 2021, intitulé « **Faire respecter la déontologie de la sécurité** » qui illustre bien mon propos.*